Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Publié le 30/05/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIF ID: 085-200071918-20240516-134_24-DE

Recu en préfecture le 30/05/2024





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent - Les Essarts, dûment convoqué le 10 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation: 10 mai 2024

Présents: Bazoges-en-Paillers: Jean-François YOU - Les Brouzils: Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY - Chauché: Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET - Chavagnes-en-Paillers: Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Stéphanie VALIN - La Copechagnière : Annie NICOLLEAU - Essarts en Bocage: ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – La Merlatière : Philippe BELY – L'Oie : Jean-Pierre RATOUIT – La Rabatelière : Jérôme CARVALHO – Saint-André-Goule-d'Oie : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – Sainte-Florence: Christelle GRÉAU - Saint-Fulgent: Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés: Essarts en Bocage: Nathalie BODET pouvoir à Caroline GILBERT - Chavagnes-en-Paillers: Eric SALAÜN pouvoir à Jacky DALLET

Secrétaire de séance : Marylène DRAPEAU

En exercice: 30 Présents: 28 Votants: 30 Quorum: 16

N° 134-24 - Attribution des primes « mise en conformité assainissement autonome »

Attribution:

Dans sa séance du 18 avril 2024, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur 7 dossiers pour un montant total de 5 600 €.

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant des travaux	Montant prime
BRUNETEAU Paul	3, La Bonnétrie SAINT FULGENT	Phytoépuration	14 977,72 €	800 €
TENDRON Angélique et Romain	1, Le Tréhan LES BROUZILS	Microstation	11 464,08 €	800€
RAUD Louise et LERMITE Romain	10, La Charprais LA MERLATIERE	Filtre compact	9 900,00 €	800 €
BOISMOREAU Julie	19, Le Chêne LES BROUZILS	Microstation	12 273,27 €	800 €
DORANGE Guillaume	5, Les Baraques LA MERLATIERE	Filtre compact	13 104,10 €	800 €
FRANCOIS Colette	201, Le Genêt LA RABATELIERE	Microstation	12 005,26 €	800 €
GILBERT Mickaël	10, La Californie LES BROUZILS	Microstation	8 979,64 €	800€
		Total	82 704 €	5 600 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider les primes « mise en conformité assainissement autonome » susvisées,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, le 30 mai 2024

Le Président. Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.